

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 87 (1999)

**Heft:** 1428

**Artikel:** 1999 est une année électorale au Tessin

**Autor:** Fischer, Claire

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-281505>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**1999 EST UNE ANNÉE ÉLECTORALE AU TESSIN:**

**LE GRAND CONSEIL ET LE CONSEIL D'ÉTAT SE**

**RENOUVELLERONT EN AVRIL ET LES REPRÉSENTANTS**

**TESSINOIS À BERNE SERONT ÉLUS EN OCTOBRE.**

**COMMENT VA ÉVOLUER LA PROPORTION DE FEMMES**

**DANS CES ORGANES POLITIQUES?**

Ces derniers mois, la visibilité des femmes et de leur action politique s'est améliorée grâce à l'accès de deux d'entre elles à des fonctions symboliquement importantes: Chiara Simoneschi-Cortesi à la présidence du Grand Conseil et Marina Masoni, à celle du Conseil d'Etat. Si la première est très engagée dans le combat pour l'égalité des droits, la seconde n'a jamais manifesté un intérêt particulier pour la cause des femmes. Toujours dans le domaine politique, une socialiste, Anna Biscossa, préside aux destinées de son parti depuis environ deux ans, ce qui constitue, à ma connaissance, une première dans le monde politique cantonal.

#### **pas de quoi pavoiser**

Mis à part ces exemples, la situation est plutôt morose: aucune candidate tessinoise n'a réussi à se faire élire aux dernières élections fédérales (ou plutôt aucun parti ne s'est donné les moyens d'envoyer une femme à Berne!), et seules 13 femmes (sur 90 députés), siègent sur les bancs du Parlement cantonal.

Un des objectifs de la Commission consultative pour la condition féminine est de sensibiliser l'opinion publique et la classe politique à l'importance d'une représentation équitable des hommes et des femmes dans les instances dirigeantes du canton, des communes et de la Confédération. Elle a récemment présenté les résultats d'une étude qui analyse de manière approfondie la

présence des femmes dans les institutions politiques et présente quelques pistes intéressantes pour améliorer la situation.

En résumé, ce document illustre l'état et l'évolution (1987-1991-1995) de la présence féminine (par partis) au législatif cantonal ainsi que la situation actuelle au sein des 245 communes: au Parlement cantonal, la proportion est extraordinairement basse (14,4% contre 36% à Genève) et n'a pratiquement pas évolué au cours des deux dernières législatures (+1,1%). Au niveau communal, la situation est légèrement plus favorable: 23,4% dans les Conseils communaux (législatifs) et 11,7% dans les Conseils municipaux (exécutifs). Notons que les meilleurs résultats se retrouvent dans de petites communes, le plus souvent éloignées des grands centres urbains.

Les deux partis qui envoient le plus de femmes au législatif du Canton sont le Parti démocrate chrétien (PPD) qui a six représentantes, soit le 6,6% du total des députés et le 24% des élus du parti, ainsi que le parti socialiste (PS) dont les quatre députées représentent le 4,4% de l'hémicycle et le 26,7% des élus du parti.

Au niveau des communes, ce sont les représentantes du parti (PLR) qui sont les plus nombreuses.

#### **système de quotas**

Les dispositions statutaires et les mesures de promotion adoptées par quatre partis (PLR, PPD, PS, Verts-

qui n'ont pas de représentantes) sont également examinées dans ce document élaboré par la Commission consultative pour la condition féminine et la déléguée à l'égalité tessinoises: les trois grands partis ont de fait introduit un système de quotas qui s'applique aux candidatures et à la participation aux organes du parti; chacun d'entre eux dispose d'une organisation féminine chargée entre autres de «favoriser la prise de conscience civique des femmes et promouvoir leur participation dans les organes et les commissions à l'intérieur du parti» (*movimento liberale-radicale ticinese*, statuts de 1993), former les femmes qui le désirent à la communication verbale et accompagner les candidates d'une manière spécifique, notamment par l'organisation de soirées «pour les femmes avec les femmes» (*Associazione donne PPD*, statuts de 1995), ou alors de rétablir un équilibre dans la politique, de les impliquer et de les inciter à participer à tous les niveaux de discussion et de décision (*Coordinamento donne della sinistra*, statuts de 1993). Les verts préconisent une représentation paritaire et prévoient un droit de veto suspensif des femmes dans le cas où leur avis ne serait pas celui de l'ensemble dans des questions qui les concernent.

Les recommandations relèvent bien sûr la nécessité d'un soutien approprié aux candidates pendant leurs campagnes, mais également des

mesures «en amont» de l'acte de candidature: il est par exemple suggéré aux partis d'introduire dans les programmes politiques «une culture et une pensée féminine», d'inciter les femmes à participer à la définition de la politique du parti et à occuper des postes à responsabilité plutôt que de les confiner dans des tâches administratives, etc. En outre, comme chacun sait que pour être élu, il faut être connu, les auteures du rapport incitent les associations féminines à remplir un rôle de lobbying, pour suppléer l'absence de soutien de tous ces secteurs importants de la vie, l'armée, les sociétés sportives, les syndicats, les organisations professionnelles, qui apportent au candidat qui en fait partie, un soutien qui sort du cercle strict des partis, mais qui sont bien souvent des bastions masculins. Les associations féminines devraient s'activer à défendre la participation des femmes au-delà des différences partisanes et à créer un lobby féminin!

## qui sait si ces conseils serviront

La Fédération tessinoise des associations féminines a saisi la balle au bond et organise une journée de débats et d'échanges ouverte à toutes les candidates, dont le nombre à ce jour est relativement satisfaisant: le PLR envoie 26 femmes dans la course au législatif, le PPD 25, les socialistes 38, la Lega une quinzaine, les deux Partis du travail, respectivement 3 et 6. Tous les partis gouvernementaux, proposent une, voire plusieurs candidatures féminines au Conseil d'Etat.

Cette bonne volonté manifestée doit être tempérée: premièrement, jusqu'à présent, je n'ai pas senti que la volonté de placer une seconde femme dans l'exécutif faisait partie des priorités. Le Parti libéral-radical, par la voix de son organe de presse, claironne haut et fort que sa deuxième candidate (la première étant déjà en place et ayant bien des

chances d'y rester) est prête à perdre: *Pronta a perdere*. Incroyable mais vrai! J'avoue avoir été scandalisée! A sa place et avec un tel soutien, je renoncerais à perdre une bonne partie de mes soirées à faire campagne!

Je dois rapporter un autre fait extrêmement déplorable: j'ai entendu parler d'une femme disposée à se présenter aux élections, menacée de licenciement par son employeur si elle le faisait. L'employeur est une grande entreprise du secteur para-statal!

Quoi qu'il en soit, bonne chance aux candidates!

Claire Fischer

\**Presenza femminile nelle autorità cantonal e comunali. Analisi e raccomandazioni. Studio elaborato dalla Commissione consultiva e dalla Consulente per la condizione femminile del Cantone Ticino, Bellinzona, novembre 1998.*

La Faculté de médecine ouvre une inscription pour un poste de

## CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT au Département de chirurgie

**Charge:** Il s'agit d'un poste à temps partiel (1 heure), destiné à l'enseignement dans le domaine de la transplantation d'organes dans le cadre du Département de chirurgie.

**Titre exigé:** doctorat en médecine, Spécialiste FMH en chirurgie ou autre titre jugé équivalent.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> avril 1999.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 26 mars 1999 au doyen de la Faculté de médecine, Centre Médical universitaire, 1, rue Michel Servet, 1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.

L'Ecole de traduction et d'interprétation ouvre une inscription pour un poste de

## PROFESSEUR à l'Unité d'interprétation

**Charge:** Il s'agit d'un poste à charge partielle (de 50 à 75%, à convenir). Enseignement des théories et de la pratique de l'interprétation de conférence.

**Titre et exigences:** doctorat en sciences de l'interprétation ou titre jugé équivalent, et diplôme d'interprète de conférence ou titre jugé équivalent. Langues de travail: français, anglais, espagnol et/ou une autre langue de faible diffusion.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> octobre 1999 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent parvenir avant le 26 mars 1999 (prolongation du délai d'une annonce parue précédemment) au Secrétariat de la présidence de l'Ecole de Traduction et d'interprétation, Uni Mail, bd Carl-Vogt 102, 1211 Genève 4, auprès duquel peuvent être obtenus des renseignements complémentaires sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.

